



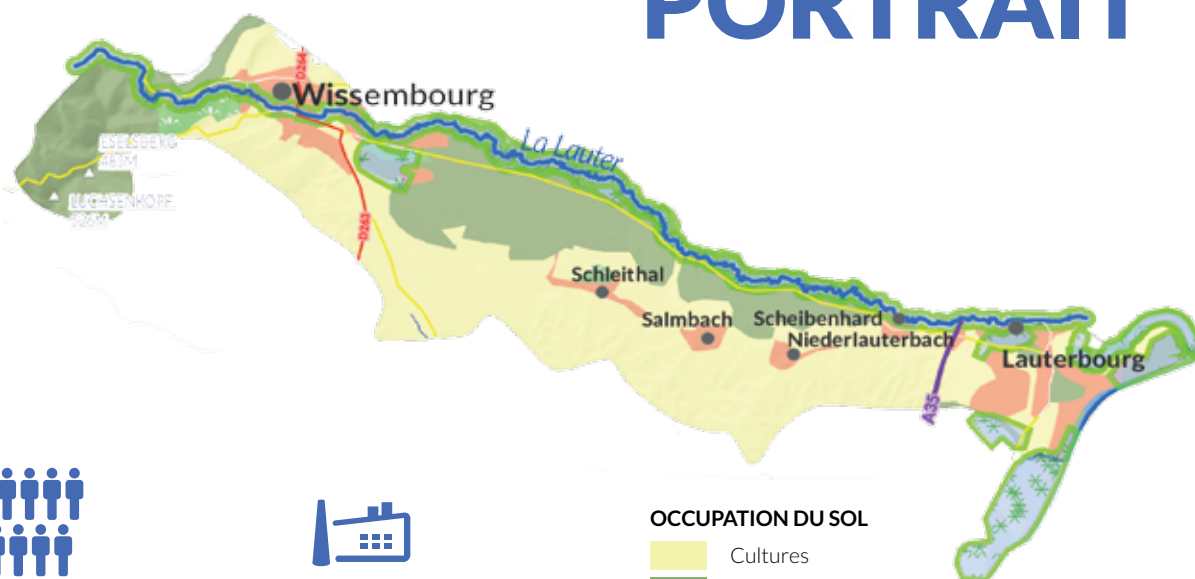
POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

LAUTER

*Wissembourg • Lauterbourg • Schleithal • Niederlauterbach •
Scheibenhart • Salmbach*



PORTRAIT



156 HAB/KM²

(moyenne bassin Rhin-Meuse :
139 hab/km²)



0,8 INDUSTRIE/KM²

(moyenne bassin Rhin-Meuse :
0,65 ind/km²)

OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



710 HA

de zones humides remarquables
pour leur intérêt écologique



191 MM/AN

(précipitations efficaces)
pour recharger les nappes
et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse :
373 mm/an)



54%

du territoire dédié à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 17/34)



33%

du territoire couvert de forêts
(rang Rhin-Meuse : 25/34)



Wissembourg, principale ville du territoire

Creative Commons Flickr Tom Hapgood

La Lauter prend sa source en Allemagne à quelques kilomètres de Wissembourg où elle entre en territoire français. Elle matérialise ensuite la frontière franco-allemande sur la quasi-totalité de son cours jusqu'à sa confluence avec le Rhin à Lauterbourg.






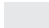
Plus de la moitié des 14 000 habitants du territoire réside à Wissembourg. L'activité économique est très largement dominée par le secteur industriel qui totalise près de la moitié des emplois de la zone (métallurgie et fabrication de matériels de transport). La proximité immédiate de Karlsruhe et le développement du travail frontalier ont aussi contribué à développer un secteur tertiaire important. L'agriculture est aussi très présente. Elle exploite plus de la moitié de l'espace pour la culture de la vigne dans le secteur de Wissembourg et

pour des cultures céréalières dans toute la partie sud du territoire.

La très faible pluviométrie provoque de très faibles débits en période estivale et rend les cours d'eau particulièrement sensibles aux rejets polluants à cette période. La relative bonne conservation de la Lauter dont une très grande partie est située en zone forestière et bordée de nombreuses zones humides permet de compenser la vulnérabilité liée aux faibles débits et limite les impacts des activités humaines sur la rivière.




QUALITÉ DES EAUX

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

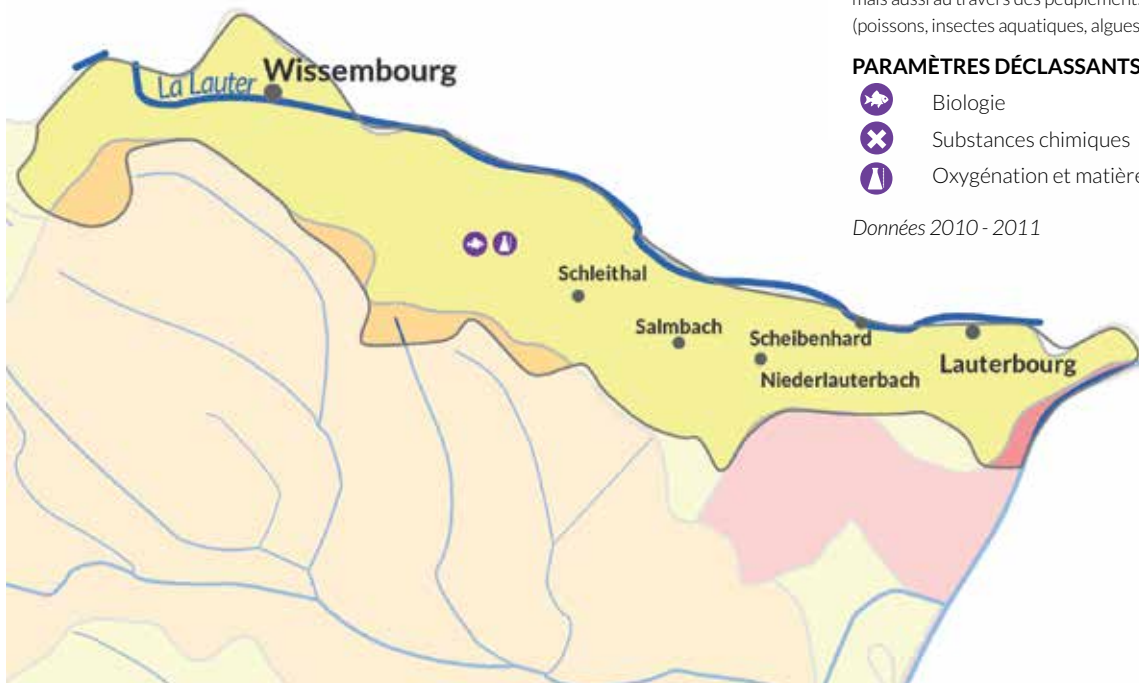
	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

-  Biologie
-  Substances chimiques
-  Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011



La Lauter présente un état écologique moyen avec de légères détériorations (dégradations physiques, excès de phosphore) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques (algues microscopiques notamment) habituellement retrouvés dans ce type de cours d'eau.

L'état chimique des eaux présente des dégradations dues aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus notamment de tous types de combustion.

Globalement, la ressource en eau souterraine ne présente pas de dégradations particulières.

UN ÉTAT
ÉCOLOGIQUE MOYEN

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir l'élevage et les milieux associés (prairies, zones humides, sinuosité des cours d'eau, végétation rivulaire...) en développant les filières de valorisation des produits d'élevage avec les collectivités du territoire.

POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les bonnes pratiques permettant de réduire les apports de fertilisants et de pesticides vers la Lauter et le développement de pratiques pérennes à faibles intrants sur l'ensemble du territoire.



RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables présents sur la Lauter d'ici 2017.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Dans la continuité des actions réalisées (Natura 2000), développer un programme global de renaturation des cours d'eau (zones de mobilité naturelle...) et zones humides associées (prairies inondables, forêts alluviales...).
- Encourager la mise en place de plans de gestion en priorité sur les zones humides remarquables en concertation avec les acteurs concernés (agriculteurs, collectivités et partenaires institutionnels).
- Mettre en œuvre le programme global de gestion des milieux aquatiques défini par l'étude transfrontalière et différencier les secteurs à restaurer des secteurs de non-intervention.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES



Zone humide du Woerr : plantation de végétation dans le cadre du projet européen INTERREG



PRÉLÈVEMENTS EN EAUX SOUTERRAINES

- Encourager les pratiques et matériels économes en eau, prioritairement sur le territoire de la commune de Wissembourg en raison de la sensibilité et de la proximité des champs captants allemands (Schweighoffen).



POLLUTIONS DISPERSÉES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et la recherche de solutions collectives permettant de les réduire voire de les supprimer notamment sur le territoire de Lauterbourg.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées dans la continuité des actions en cours de réalisation, avec la révision de toutes les stations d'épuration de la communauté de communes de la Lauter.

POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Poursuivre les actions visant à réduire les déversements d'eaux usées vers le milieu naturel en temps de pluie.
- Encourager l'engagement des communes dans la démarche « zéro pesticide ».

Dans le cadre du projet INTERREG de réintroduction de la Cistude (tortue), le conseil départemental du Bas-Rhin a initié en 2008 un programme de restauration d'une vaste zone humide remarquable transfrontalière, le Woerr à Lauterbourg. D'une superficie d'environ 150 hectares, situé entre le Rhin et la Vieille Lauter, ce site est composé d'un ensemble d'habitats aquatiques naturels (bras actif de la saulaie inondable par le Rhin, bras morts, vieille Lauter, mares temporaires, prairies humides) mais également d'une ancienne gravière peu diversifiée et donc peu fonctionnelle.

Des travaux de restauration des milieux aquatiques et alluviaux ont été réalisés. Il s'est agi essentiellement de recréer un réseau de mares forestières et prairiales, de diversifier les habitats de l'ancienne gravière par adoucissement des berges et création de zones de moindre profondeur. Deux pièces d'eau de faible profondeur, alimentées par la nappe alluviale, ont été créées en bordure de la gravière, l'une connectée à la gravière et l'autre non, afin de diversifier au maximum les milieux.

Ces travaux avaient pour objectif de permettre l'implantation et le développement d'une végétation la plus variée possible grâce à cette diversité de niveaux d'eau. Cette végétation a pour rôle d'accueillir de nombreuses espèces animales, mais aussi de participer à la filtration et à l'épuration des eaux superficielles et souterraines. Enfin une prairie a été restaurée par mise en œuvre d'une fauche tardive.

Un plan de gestion du site a également été élaboré. Un suivi écologique de la faune et de la flore présentes sur cette zone humide est en cours.

Ces travaux ont à la fois permis de fournir à la Cistude des milieux favorables à sa réimplantation, mais surtout de préserver durablement le site du Woerr et d'améliorer sensiblement son fonctionnement et sa capacité d'accueil pour la biodiversité. Une autre tranche de travaux est d'ores et déjà prévue pour les années à venir.

Des travaux ont également été réalisés sur la partie allemande du site.



PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à préserver la biodiversité, notre assurance vie pour demain »



« En développant des opérations collectives de réduction de l'utilisation des substances dangereuses, je contribue à améliorer la sécurité des artisans, je contribue au développement durable du territoire et à la préservation de la ressource en eau »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

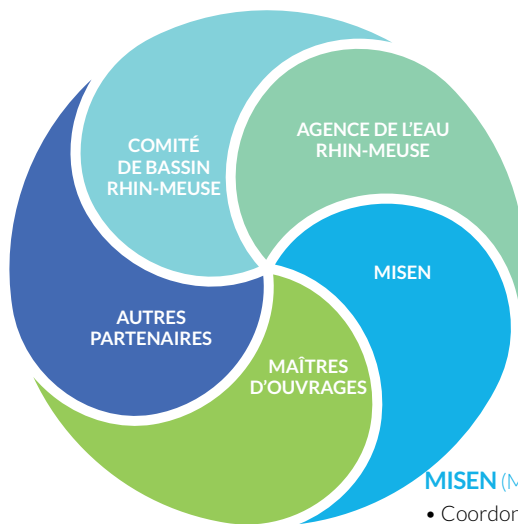
AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional des Vosges du Nord...)
Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 67) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 67)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés